



GUIDE PRATIQUE

Objectif zéro-phyto

Démarche pour des espaces publics sans phytosanitaire

Introduction

Depuis le 1er janvier 2017, l'emploi des produits phytosanitaires de synthèse est interdit pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics dans le cadre de l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries.

Dès lors, sans désherbant, comment désherber les trottoirs ? Avec un désherbeur thermique, une binette, par balayage, peut-être ?

Les méthodes alternatives ne permettent pas d'obtenir des résultats identiques aux interventions chimiques. Herbes et plantes spontanées sont, malgré des passages réguliers, davantage présentes au cœur de la collectivité.

Il convient donc de réfléchir sur l'ensemble du territoire à l'identité visuelle et esthétique que l'on souhaite créer : quels espaces doivent être maintenus fleuris, « propres » ? Quelles zones réserve-t-on pour permettre à la flore spontanée de s'exprimer ? La fréquentation des trottoirs impose-t-elle un désherbage systématique ? ...

La démarche que nous vous proposons s'ancre sur l'appropriation des choix techniques et des conséquences esthétiques qui en découlent.

Le zéro-phyto est une opportunité pour renforcer l'identité de votre collectivité, mettre en œuvre un écosystème urbain évolutif et durable, plus riche en biodiversité, diminuer les coûts d'entretien et protéger les ressources naturelles, le cadre de vie et la santé des habitants.



Une démarche souple

Quatre étapes pour avancer à son rythme

- Etape 1 **Préparation** par la sensibilisation et la mobilisation des élus, des agents et des habitants.
- Etape 2 **Construction du plan d'actions techniques et de la communication** : état des lieux des pratiques, définition des objectifs de gestion, identification des actions techniques et structuration des actions de communication.
- Etape 3 **Mise en route** des actions.
- Etape 4 **Amélioration continue** : construction des déploiements techniques et des actions de communication pour les années suivantes.

Un portage en tandem

La mise en place du zéro-phyto sur une collectivité est un projet à la fois politique et technique. Un portage par un élu référent et un agent technique permet la construction de solutions techniques concertées, partagées et durables.

Pour entretenir la dynamique



La collectivité réinterroge ses pratiques chaque année afin de les consolider et de les perfectionner.



Préparation par la sensibilisation et la mobilisation

Sensibiliser les élus

Préalablement au déclenchement de la démarche, il est nécessaire de sensibiliser les conseillers municipaux ou communautaires, afin de donner du sens à la démarche.

Cela peut-être lors d'un conseil, mais aussi de façon plus conviviale et ludique, avec ou sans l'aide d'un partenaire extérieur.



Pour porter le projet

Une fois la collectivité engagée dans la démarche par une délibération, un groupe porteur peut être constitué. La participation d'au moins un élu est indispensable, ainsi qu'un représentant du service en lien avec l'entretien des espaces publics.

Il est nécessaire d'informer et d'impliquer les différents services de la collectivité concernés par les espaces publics et la communication.

Repérer les bonnes pratiques sur le territoire

L'identification des bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire permettra de constituer le socle de départ de la démarche d'évolution des pratiques de gestion. Elle permettra de plus la mise en œuvre rapide d'une communication qui s'appuiera sur des réalités concrètes.

Peut-être pratiquez-vous déjà :

- la tonte haute (entre 5 et 10 cm),
- les massifs de vivaces,
- le paillage,
- l'enherbement d'espaces peu fréquentés,
- ...



Construction du plan d'actions : être opérationnel au plus vite !

Connaître vos pratiques de gestion des espaces publics

Afin de définir vos objectifs et un plan d'actions réaliste, vous devez connaître vos pratiques actuelles de gestion, tant pour l'utilisation des produits phytosanitaires que des méthodes alternatives d'entretien. Pour cela, la réalisation d'une cartographie de la collectivité peut être utile.



Mobiliser des personnes-ressources

Extérieures au groupe de travail, elles sont un atout pour l'élaboration des choix techniques car le champ de référence et d'expertise s'en trouve élargi.

De même, prévoir des visites de terrain sur des collectivités déjà en démarche vous permet de vous rendre compte de la réalité des pratiques, de l'utilisation des outils...

Structurer un plan d'actions rapidement opérationnel

Le groupe de travail structure le plan d'actions en distinguant par exemple les actions existantes à poursuivre, les points à améliorer et les nouvelles à lancer.

Une réflexion par espaces et usages permettra de structurer les évolutions dans le temps et de prévoir des expérimentations. L'outil pour construire ce plan d'actions est **le plan de Gestion Différenciée**.



Le plan de Gestion Différenciée : une démarche concrète

Les techniques alternatives contiennent la végétation, sans l'éliminer. Au cours de la saison, elles nécessitent des interventions beaucoup plus fréquentes. A temps de travail constant, il faut donc faire évoluer les pratiques d'entretien et leurs objectifs sur l'ensemble des espaces de la collectivité. **Cette démarche globale est l'élaboration d'un plan de Gestion Différenciée.**



1 Première question : Sur quels espaces peut-on gagner du temps ?

À l'aide d'une cartographie, vous définissez les espaces de la collectivité sur lesquels vous décidez de :

- Tondre plus haut les pelouses afin de limiter leur stress et ralentir leur pousse.
- Remplacer tout ou partie des annuelles par des vivaces.
- Mettre du paillage pour limiter le développement des plantes spontanées dans les massifs de vivaces, aux pieds des haies, des arbres, des poteaux...
- Installer une végétation choisie, naturelle ou horticole, pour ne plus tondre ou désherber aux pieds des arbres et des poteaux, en pied de murs, sur des espaces propices (chemins, zone de parking...)...
- Laisser des espaces où l'herbe pourra pousser et qui ne seront fauchés qu'une fois par an.

2 Seconde question : Sur les espaces restants, quel objectif d'entretien applique-t-on ?

Ces espaces sont généralement constitués de zones à désherber : caniveaux, trottoirs, pieds de murs, d'arbres...

Il convient de définir les objectifs d'entretien attendus par zone. Il est préférable de se limiter à 3 objectifs, tels que, par exemple :

- Entretien soigné : limité aux espaces dits de prestige, les plantes spontanées ne sont pas acceptées.
- Entretien normal : les plantes spontanées sont tolérées.
- Entretien naturel : les plantes spontanées sont présentes.

La répartition de ces entretiens sur les espaces de la collectivité relève de votre projet, technique et politique.

Ce dernier travail vous permet de définir les linéaires à désherber, leurs revêtements et leur état, les fréquences de passages retenues.

En fonction de ces éléments, vous pouvez réfléchir au choix de matériel alternatif :

- Si vos revêtements sont fragiles, vous choisirez le thermique.
- Si les linéaires sont importants, vous vous orienterez vers du matériel limitant la fatigue des agents (balayeuse tractée, désherbeur à entraînement).
- Si, au contraire, les linéaires sont faibles, du matériel léger peut suffire (brosse rotative sur rotofil, désherbeur à flamme...).

Et avant d'investir, allez l'essayer dans une collectivité voisine qui en dispose !

De même, à ce stade, vous pourrez identifier les besoins de formation pour l'équipe technique.

Structurer une communication efficace

Le lancement du zéro-phyto sur votre collectivité est un moment important pour mettre en œuvre une communication en direction des habitants et usagers.

La communication vise à :

- Valoriser le zéro-phyto comme une opportunité pour la collectivité et les habitants : amélioration du fleurissement, plus de nature en ville... ou tout simplement mise en conformité réglementaire.
- Affirmer la présence de plantes spontanées dans les espaces publics comme un choix et non une négligence.

Afin d'optimiser la communication, il est judicieux de s'appuyer sur des événements et des outils existants.

Quelques actions de communications incontournables :

- Installer des panneaux dans les espaces ayant évolués, notamment les fauches tardives.
- Publier un article dans la revue de la collectivité.

Et aussi :

- Organiser une fête de la nature.
- Initier un fleurissement participatif.
- Associer les écoles.

Pour aller plus loin :



Mise en route des actions

Favoriser l'appropriation

Afin de s'inscrire dans la durée et une dynamique positive, accompagner les agents dans la gestion des changements est nécessaire. Pour cela, il est important de présenter clairement les objectifs vers lesquels mènent ces évolutions. Le partage par tous des dangers liés aux phytosanitaires pour les applicateurs, et plus généralement la santé publique et l'environnement, permet de donner pour tous du sens aux changements qui doivent être mis en oeuvre.

Il peut être utile de former les équipes de terrain aux techniques alternatives, mais aussi à la communication. Elles pourront ainsi mieux répondre aux usagers.

Place à la créativité



Tant pour la communication que pour les aspects techniques, l'expérimentation et la créativité sont des points d'appui pour trouver les solutions les mieux adaptées à votre contexte.

Exemples :

- Installer en situation réelle de nouvelles espèces de plantes : après un an, celles s'étant installées sont retenues.
- Organiser des actions participatives et mobilisatrices (jardins partagés, fête de la nature, fleurissement...) afin de favoriser l'acceptation des changements.



Amélioration continue

Proposer un bilan annuel



Le bilan se réalise tous les ans et permet de réajuster les solutions techniques et la communication aux réalités de terrain.

Il est préparé par le groupe de travail. Il évalue les réalisations techniques, la mobilisation des équipes, les actions de communication et leurs retombées.

C'est l'occasion de réajuster l'organisation, de prévoir des formations ou le remplacement de matériel et de créer de nouvelles actions de communication.

En faire un atout

Faire vivre ce bilan est une opportunité pour favoriser la cohésion de la collectivité et valoriser les équipes en charge de l'entretien des espaces.

Une solution conviviale est d'organiser un temps d'échanges sur le terrain pour voir les réalisations, rencontrer des habitants, entendre le retour des agents... L'ensemble des élus peut être convié. Un temps plus formel permet de présenter le bilan et de débattre des axes d'évolution à engager.

Partager le bilan avec les habitants lors d'une réunion publique, d'un article de presse ou d'un événement est un levier de leur adhésion.



Où en est votre collectivité ?



A vos côtés

Des acteurs

Dans les Hauts-de-France, de nombreux acteurs se mobilisent aux cotés des collectivités pour initier, accompagner et faire perdurer les changements de gestion dans les espaces publics.



La Charte

Depuis 2009, la Charte est un outil d'accompagnement et de financement des démarches actives de suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics.



Le Rés'EAU

Le Rés'EAU, centre de ressources du zéro-phyto en Picardie, est une aide précieuse pour :

- Découvrir des initiatives de collectivités pour vous inspirer
- Repérer des événements près de chez vous (formations, ateliers, débats...)
- Trouver des ressources pertinentes sur le zéro-phyto
- Identifier des structures pouvant vous apporter un appui technique



Retrouvez toutes les informations sur :
<http://zerophyto.cpie-picardie.org/>

URCPIE de Picardie

03 23 80 03 02

contact@cpie-picardie.org

<http://www.cpie-picardie.org/>